

**Indicateurs statistiques sur le surendettement
Synthèse
novembre 2012**

	septembre 2012	octobre 2012	novembre 2012 (1)	Cumul de janvier à novembre		année 2011
				2012	2011	
Dossiers déposés	15 113	20 281	18 094	204 258	214 426	232 493
Dossiers recevables	14 282	15 934	15 784	179 561	185 556	202 900
Dossiers traités par les Commissions	20 279	22 984	21 482	228 135	217 475	239 647
- Plans conventionnels conclus	6 038	7 037	5 805	65 043	66 569	73 945
- Mesures imposées et recommandées élaborées	4 759	5 719	5 733	55 321	50 835	57 371
- Mesures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	5 829	6 132	5 569	62 097	52 617	58 196
- Dossiers clôturés	2 470	2 634	2 955	30 237	31 664	33 357
- Dossiers irrecevables	1 078	1 303	1 244	13 430	13 399	14 647
- Autres sorties (dont dossiers jugés irrecevables)	105	159	176	2 007	2 391	2 131

Commentaire

18 094 dossiers de surendettement ont été déposés au cours du mois de novembre 2012.

Le nombre de dossiers déposés au cours des douze derniers mois (de décembre 2011 à novembre 2012) s'élève ainsi à 222 340, soit une diminution de -4,59% par rapport aux dépôts enregistrés lors des douze mois précédents (de décembre 2010 à novembre 2011).

Au cours de ce mois, les commissions de surendettement ont traité, au total, 21 482 dossiers en faisant usage des différentes possibilités ouvertes depuis la mise en œuvre de la loi n°2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation .

(1) Données provisoires

Précision : les données annuelles tiennent compte d'événements (décisions judiciaires, réouvertures de dossiers clôturés...) pouvant être intervenus sur certains dossiers après l'établissement des données mensuelles publiées en cours d'année. Ceci peut amener des décalages à la marge entre les données annuelles et les données mensuelles publiées antérieurement.

Indicateurs statistiques sur le surendettement à fin novembre 2012

	année 2010	année 2011	Cumul de janvier à novembre	
			année 2012	année 2011
Dossiers déposés (en nombre)	218 102	232 493	204 258	214 426
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	193 941	215 241	191 635	197 723
- Dossiers recevables (1)	182 007	202 900	179 561	185 556
- Dossiers irrecevables (A)	13 622	14 647	13 430	13 399
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	189 360	211 597	188 719	193 364
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	50 119	65 776	66 100	59 441
- vers une procédure amiable	139 241	145 821	122 619	133 923
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	43 098	58 196	62 097	52 617
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	6 016	57 162	60 863	51 677
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	114	1 034	1 234	940
- Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP, selon dispositions antérieures au 01/11/2010	36 968	0	0	0
Phase amiable (en nombre)	141 008	138 072	124 395	124 476
- Plans conventionnels conclus (C)	86 419	73 945	65 043	66 569
- Constats de non accord entérinés	54 589	64 127	59 352	57 907
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	48 510	57 408	54 017	52 267
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	47 559	57 371	55 321	50 835
- Mesures imposées élaborées	7 362	31 049	28 623	27 441
- Mesures recommandées élaborées	5 621	26 322	26 698	23 394
<i>dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité</i>	3 646	17 383	15 972	15 468
Recommandations élaborées selon dispositions antérieures au 01/11/2010	34 576	0	0	0
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	26 910	33 357	30 237	31 664
Autres sorties (dont dossiers jugés irrecevables) (F)	ND	2 131	2 007	2 391
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	217 608	239 647	228 135	217 475
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	4 566	3 549	2 378	3 285
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	37 386	48 797	71 925	43 141

(1) dossiers déclarés recevables par la commission ou par le juge à la suite d'un recours